

POLITIQUE EN RESPONSABILITE SOCIETALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

2024-2028

« *I'homme a besoin de la Terre, qui a besoin de l'homme. Face au développement technico-scientifico-économique qui dégrade la biosphère et nous menace, il s'agit désormais de transformer nos vies et nos modes d'organisation. Tel devra être la nature de notre futur.* »

Edgar Morin – Humaniste et philosophe.

Table des matières

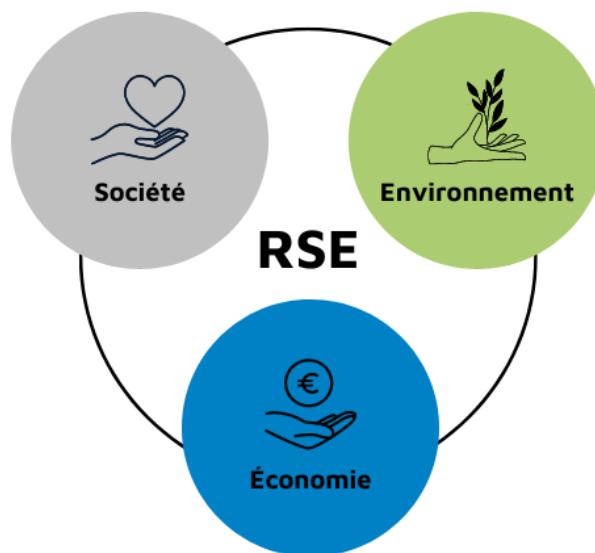
PREAMBULE :	2
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE :	3
Transports :	3
Réduction des consommables et des déchets :	3
POUR LA SOLIDARITE ET L'INCLUSION :	4
Achats responsables :	4
Inclusion et vivre-ensemble :	5
POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE DES RESOURCES :	5
Réduction de la consommation d'électricité :	5
Réduction de la consommation des autres ressources :	5

Ce document ne doit pas être imprimé.

PREAMBULE :

La **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** est un concept qui incite les entreprises à intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans leur fonctionnement. Elle repose sur trois piliers : environnemental, social et économique. La **loi PACTE**, promulguée en 2019, renforce la prise en compte de la RSE par les entreprises. En somme, la loi PACTE encourage les entreprises à adopter une démarche RSE dans leur stratégie et fonctionnement au quotidien.

Bien que n'étant pas une entreprise et qu'elle ne fait pas partie du cœur de cible de la loi PACTE, l'ADSEA du Gers est une organisation qui souhaite s'inscrire volontairement dans cette démarche qu'elle estime vertueuse et nécessaire.



En conséquence, la Gouvernance et la Direction de l'ADSEA du Gers déclinent, dans un plan quinquennal, la politique qui suit :

POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Transports :

L'ADSEA du Gers est en recherche de limiter l'impact qu'elle produit sur son environnement. S'agissant des transports des personnes accompagnées comme des salariés durant leurs missions, l'association souhaite donc limiter son impact.

Cette volonté se traduit de la façon suivante :

Objectif	Indicateur	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Renouvellement du parc auto par des voitures électriques	Nombre de véhicules électriques acquis					
Favoriser le covoiturage entre salariés par la communication et l'incitation	Nombre de nouveaux covoiturage					
Inciter à l'utilisation des transports « doux »	Nombre de nouveaux utilisateurs nouveaux des transports en commun et du vélo					

• Modalités de pilotage

La Direction Générale de l'Association est en charge de ces projets.

• Modalités de financement

Ces projets seront financées dans le cadre de la DGC.

Réduction des consommables et des déchets :

L'ADSEA du Gers se donne pour objectif de faire connaître et respecter la règle dites des « 3R » dans la logique d'une meilleure gestion des déchets :

- **Réduire** : adopter de petits gestes au quotidien pour produire moins de déchets.
- **Réutiliser** : donner une deuxième vie à nos objets en les réparant, les customisant, les remettant en état, les donnant, les revendant etc.
- **Recycler** : récupérer la matière première d'un objet pour en créer un nouveau et ne pas épuiser les ressources naturelles.

Objectif	Indicateur	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Augmentation du temps d'usage des outils informatique	Mesure de la durée moyenne d'utilisation					
Réduire le nombre d'impression sur papier grâce à la signature électronique.	Nombre de papiers imprimés					
Bannir l'utilisation d'ustensiles jetables	Nombre de jetables achetés					
Achat de ramettes papier recyclé & BAC de récupération	Nombre de ramette acheté et de bac de récupération installés					

- Modalités de pilotage**

La Direction Générale de l'Association est en charge de ces projets.

- Modalités de financement**

Ces projets seront financées dans le cadre de la DGC.

POUR LA SOLIDARITE ET L'INCLUSION :

Achats responsables :

Objectif	Indicateur	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Solliciter les EI, EA, ESAT pour la réalisation de prestations	Nombre de contrats sur l'année					
Utilisation de produits responsables pour l'entretien des locaux et du matériel						
Privilégier les achats et partenariats avec des fournisseurs responsables/locaux						

Inclusion et vivre-ensemble :

Objectif	Indicateur	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Promouvoir la laïcité et le respect de toutes les différences	Charte associative et adhésion des salariés					
Utilisation de produits responsables pour l'entretien des locaux et du matériel						
Privilégier les achats et partenariats avec des fournisseurs responsables						

POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE DES RESOURCES :

Réduction de la consommation d'électricité :

Objectif	Indicateur	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Programmer l'extinction des lumières.	Nombre de programmeurs installés					
Plan d'action pour la réduction des données stockées dans le cloud	Plan d'action avec mode opératoire diffusé					
Remplacer les appareils ménagers énergivores	Nombre d'appareils remplacés					

Réduction de la consommation des autres ressources :

Objectif	Indicateur	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Installation de dispositif hydro-économies	Nombre d'installations					

Sensibilisation des personnes accompagnées	Nombre d'actions de sensibilisation					
Sensibilisation des professionnels	Nombre d'actions de sensibilisation					

Validation par le Bureau associatif le :

Validation par le Conseil d'Administration le :

Consultation du CSE le :